

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2016**

L'an deux mille seize et le 7 juillet à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme PUGET Jacqueline, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12

Nombre de voix pour :	12
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Présents : Armelle DAMY, Jean-Marie BERNARD, Séverine BERSAC, Marie-José CAYOL, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Thomas MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX

Excusés : Jean-Claude MICHEL

Absents : Cécilia JOUVE, Alain CHAIX, Henri SERRES

Pouvoirs : Jean-Claude MICHEL a donné pouvoir à Thomas MICHEL,

Secrétaire de séance : Armelle DAMY

Objet : Bureau de vote

Suite aux problèmes rencontrés lors des dernières élections pour mobiliser les conseillers pour tenir et surveiller les bureaux de vote, Mme le Maire propose de n'ouvrir pour les élections de 2017 (présidentielle plus législative) qu'un seul bureau de vote pour l'ensemble de la commune. Il serait situé à la salle d'animation du bâtiment de l'Office de Tourisme à La Joue du Loup ; ce lieu est central pour l'ensemble du Dévoluy et aux normes en terme d'accessibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **DECIDE** de n'ouvrir qu'un seul bureau de vote au sein de la commune du Dévoluy
- ✓ **PRECISE** qu'il sera situé dans la salle d'animation du bâtiment de l'Office de Tourisme à La Joue du Loup

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le	13/07/2016
Publié le :	13/07/2016
Affiché le :	13/07/2016

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jacqueline PUGET

